



## CONTRAT PHOTOGRAPHE TOUS EN CÈNE ! 2023

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires et passé entre

LE FESTIVAL Tous en Cène (Association Tous en Cène)  
Représentée par Dany BILLET  
35 rue de la motte  
85710 Bois-de-Céné  
N° SIRET: 923 000 012 00016

Nom / Prénom du Photographe : .....  
Structure : .....  
Tel : .....  
E-mail : .....

### TOUS EN CÈNE s'engage à :

- Mettre en ligne avant le 25 août 2023 sur l'espace «presse» du site internet, les conditions de prises de photos pour chaque artiste programmé au festival
  - Fournir un pass photo donnant l'autorisation d'entrer avec son appareil photos dans les lieux de spectacles du festival.
- Ce pass ne donne en aucun cas le droit d'accéder aux scènes et aux backstages.

### LE PHOTOGRAPHE s'engage à :

- Photographier uniquement les artistes qui auront donné leur autorisation et dans les conditions que ceux-ci auront précisées.
- Indiquer sur les clichés le lieu du concert comme suit : Tous en Cène ! 2023 – Bois-de-Céné- A respecter les directives et dispositions prises par les organisateurs (association Tous en Cène), les régisseurs, les techniciens, les bénévoles et les agents de sécurité pendant le festival ; et ce, pour le bon déroulement de la manifestation et la sécurité de tous.

### L'association Tous en Cène décline toute responsabilité en cas de :

- Non respect des conditions de prise de photos transmises par les artistes- De vol ou de détérioration du matériel des photographes

Signé par les deux parties, pour accord des conditions inscrites sur le présent contrat :

REPRÉSENTANT LEGAL DE TOUS EN CÈNE!  
Dany BILLET

DATE, NOM ET SIGNATURE DU PHOTOGRAPHE